



ECHO DES FONTAINES

CONCISE

Mars 2013

Journal de liaison de l'association Concise, 'notre village'

Assemblée Générale ordinaire de l'association

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 22 février 2013 à 20 heures à la chapelle du village en présence de M. Denais, maire de Thonon, de Mme Favre-Victoire (adjointe Culture et Patrimoine) et M. Riera (adjoint Politique de la Ville et Jeunesse).

Dans son rapport moral, Mme Bossus rappelle que notre association a été créée en décembre 1995 et qu'elle conserve depuis le début les mêmes objectifs : recherche de la qualité de la vie dans ce quartier, sécurité des habitants, lien social entre eux et enfin, préservation du patrimoine. Elle remercie les responsables de la ville qui accordent leur soutien à notre association et permettent la mise en place des manifestations proposées tout au long de l'année. Elle souligne que le nombre des adhérents est en progression (149 en 2012, dont 61 cotisants présents ou représentés à cette assemblée) et les remercie pour leur confiance.

Dans son rapport financier, M. Peyrot remercie Mme Quadrio pour la tenue méticuleuse des comptes dont il va donner les résultats et faire l'analyse. La lecture des comptes concernant l'année 2012 permet de constater que pour la deuxième année consécutive, un résultat légèrement positif est enregistré. Ce résultat est dû tout d'abord au soutien de la Ville qui participe par le biais des subventions à plus de la moitié des dépenses, et également au sérieux des différents responsables, qui gèrent les dépenses avec une grande vigilance.

Rapport des commissions

- Rémi Baud présente le rapport de la commission « animation ».

La fête de la St Sébastien -Patron du Village- vers le 20 janvier permet à tous ceux qui le désirent de partager les beignets de pomme de terre, la galette de rois et le verre de l'amitié. Malgré le froid, cela reste un moment convivial bien apprécié !

Le goûter des Anciens (une activité de « L'amicale de Concise », reprise par l'association) est désormais organisé dans la salle à manger de la maison de retraite « Les Balcons du Lac ». Cette réunion connaît un succès grandissant et permet de créer du lien entre les anciens du quartier et les résidents de la maison de retraite (parfois également anciens du quartier !).

L'association participe désormais à la fête des voisins. L'objectif est de permettre aux habitants de Concise de se rencontrer et de mieux se connaître en partageant un pique-

nique canadien. Pour le plaisir de tous, M. Jean-Marc Picard a égayé la fête avec son orgue de Barbarie.

La fête du Village est organisée désormais le lendemain de la fête des voisins, ce qui permet d'utiliser les équipements mis à notre disposition (et le bloc sanitaire loué par l'association pour l'occasion). Des attractions ont été proposées sur la place du village tout au long de l'après-midi. En juin 2012, deux animations avaient été retenues, le clown Mickaël et la compagnie Zitoun et Cie. La fête s'est poursuivie jusqu'au vin d'honneur.

- Mme Bossus présente ensuite le rapport de la commission « patrimoine » et rappelle que cette commission, qui a fusionné avec la commission « urbanisme », s'intéresse à la mise en valeur de la chapelle dont le classement a été demandé en 1979. Ce dossier est en cours à la DRAC, mais la décision se fait toujours attendre.

Cette commission a fait l'historique du Cercle (feuillet disponible au siège de l'association). Elle a cette année entrepris des recherches sur le château de la Fléchère et ses occupations successives (famille de la Fléchère, Capucins, Jésuites, Sœurs de la Charité).

Une convention a été signée en 2012 entre la Ville et l'Association, précisant l'inventaire et les conditions d'occupation de la chapelle.

Lors des journées du patrimoine, la chapelle a été ouverte comme chaque année et M. Joseph TICON, a fait un exposé fort intéressant sur le patrimoine campanaire du Chablais. Un concert a été proposé au mois de mai, avec le duo Angélus (piano-clarinette), mais la date était mal choisie et le public peu nombreux malgré la grande qualité des musiciens.

La chorale d'adultes, après les difficultés dues à l'état de santé de Magali, a recruté une nouvelle chef de chœur, Caroline Jacquet. Plus de 35 personnes participent à cette activité, qui a bien repris. Un concert très apprécié a été donné en fin d'année aux Balcons du Lac. L'activité chorale pour les jeunes n'a pas été reconduite cette année.

Au niveau de l'urbanisme, Mme Chifflet expose ensuite les actions menées par l'association, concernant les problèmes de circulation, provoqués notamment par l'accès au parking de l'école St François. Elle signale que dans le cadre de la récente consultation sur le PLU, une requête a été déposée en mairie sur le registre prévu à cet effet. Une étude du suivi de la lettre adressée en mairie en décembre 2010 a été faite en novembre 2012, suivie d'un nouveau courrier résumant les points recensés et le peu d'avancées.

M. le Maire est invité à s'exprimer à ce sujet. Il apprécie les remarques positives qui sont régulièrement faites par l'association et auxquelles il tente de répondre de son mieux, en tenant compte des délais et des contraintes administratives. Il rappelle que des travaux d'envergure sont à l'étude sur le quartier de Concise et que la sécurisation du carrefour Chemin des Plantées/Avenue de la Combe/Avenue d'Evian, avec la construction prochaine d'un rond-point (aménagement demandé par l'association depuis plusieurs années) en sera la première phase. Il signale que la réfection de la toiture du lavoir, place de la Fontaine a été budgétée pour l'année 2013.

Renouvellement du 1/3 sortant du Conseil d'administration :

Mmes N. Bollondi, C. Bossus, M. Chansou, MM. Ph. Girard, J.Cl Peyrot et F. Bollondi sont élus ou réélus à l'unanimité.

L'assemblée générale se termine par le verre de l'amitié, permettant aux personnes présentes d'échanger entre elles et avec les élus présents.

(Compte-rendu complet disponible au siège de l'association)

Appel de la Commission Patrimoine : L'association est à la recherche de documents sur le château de la Fléchère. Si vous avez des informations, vous pouvez vous adresser au siège de l'association (04 50 71 67 00). Merci d'avance !

Rappel : Si vous disposez d'un peu de temps vous pouvez vous rapprocher des responsables de la **maison de retraite « les Balcons du lac »** (04 50 71 01 95) pour participer à la vie de la maison.

Trouvé : Une **casquette en lainage** a été oubliée le soir de l'AG, la réclamer au 04 50 71 67 00.

AGENDA

(Pour toutes les animations, surveiller les affichages dans le quartier)

Dimanche 7 avril, 17 h, maison de retraite « les Balcons du lac » : **Concert** donné par M. Pierre BATAL (violon) accompagné par M. Henri SPRAUEL (clavier) « Musiques du Monde et de la Belle Epoque ».

Samedi 20 avril, 18 h, chapelle de Concise, Place de la Fontaine : **Soirée Poésies**, dans le cadre du Printemps des Poètes, avec l'association de Tully.

Vendredi 31 mai, 19 h, Place de la Fontaine : **Fête des Voisins**.

Samedi 1 juin, dès 14 h : Place de la Fontaine : **Fête du quartier**.

Dimanche 23 juin, concert du chœur de Femmes de Concise, lieu à définir.

Dernier week-end de juin, Concert de Caroline Jacquet et Hélène Valèze, à préciser.

Halte à la pollution lumineuse et au gaspillage d'électricité...

En France, 9 millions de lampadaires sont éclairés toutes les nuits, consommant 1260 millions de kilowatts, ce qui correspond à la production d'une centrale nucléaire. Ce sont ainsi 500 millions d'euros gaspillés... Cette pollution lumineuse nuit aux oiseaux, notamment aux migrateurs dont le sens inné d'orientation est gravement perturbé par l'éclairage nocturne, elle déséquilibre les populations d'insectes, certaines espèces étant attirées par la lumière et s'écrasant contre les lampes, entraînant un déséquilibre dans la chaîne alimentaire. Mais elle nuit aussi aux mammifères et notamment aux humains en perturbant le rythme circadien : elle serait responsable de troubles du sommeil, favoriserait l'obésité et selon une étude de l'université de Toronto, serait responsable de l'augmentation du nombre de cancers...

En France, la problématique des nuisances lumineuses a été prise en compte par les pouvoirs publics dès 2007. La nécessité de remédier aux impacts des émissions de lumière artificielle sur l'environnement s'est traduite par l'article 41 de la loi Grenelle 1 qui dispose que :

« Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation. »

Dans cet esprit, l'association « Concise Notre Village » au nom des habitants de Concise propose aux pouvoirs publics de faire de notre quartier un lieu expérimental pour mettre fin à cette pollution et à ce gaspillage. Concrètement, les lampadaires de Concise ne s'allumeront plus à la tombée de la nuit mais ils ne s'éclaireront qu'à la demande. Au pied de chaque poteau, sera disposé un interrupteur minuterie fluorescent, placé à un mètre du sol pour être accessible aux enfants et aux personnes en fauteuil roulant. Lorsque le piéton appuiera sur l'interrupteur, cela éclairera pour une durée de trois minutes, le lampadaire situé au-dessus de l'interrupteur mais aussi les deux lampadaires situés en amont et en aval. Lors de son déplacement, le piéton actionnera les autres interrupteurs au fur et à mesure de sa progression dans la rue.

Pour l'année 2013, seuls 100 lampadaires seront ainsi équipés, les autres ne le seront que les années suivantes. La priorité sera donnée aux rues dont les habitants se seront manifestés en plus grand nombre. Si donc vous adhérez à ce projet et souhaitez être les premiers à participer à cette expérience, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer à notre association avant le dernier jour de mars, le 1 avril il sera trop tard !

Par ailleurs, les personnes qui voudront absolument que le lampadaire situé à proximité de leur résidence reste allumé toute la nuit, pourront en faire la demande. Mais le coût de l'électricité (70€ par an) et une taxe de 30€ par an reversée aux associations de protection des animaux leur sera réclamée.

« L'association Concise Notre Village »

Coupon à renvoyer à l'association Concise Notre Village.

Je, soussigné,.....,

demeurant (adresse complète).....

souhaite que ma rue soit élue à l'expérimentation « lutte contre la pollution lumineuse »

Fait à Concise le

Signature :

Demande d'adhésion / Renouvellement pour l'année 2013

Nom

Adresse

Téléphone.....

E-mail.....

J'adhère pour l'année 2013 à l'association

Adulte seul (15 €) - Famille (23 €)

Je désire participer aux réunions de travail des commissions

Animation - Patrimoine – Urbanisme



Concise, "notre Village"
5, rue du Comte Vert
74200 THONON
Tél 04.50.71.67.00
<http://concise.free.fr>
email: concise@free.fr